

Droits des passagers aériens les députés européens veulent combler toutes les lacunes

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Jeudi, 21 Mars 2013 00:00 -

La commission des transports a salué la proposition visant à mettre à jour les droits des passagers aériens, présentée par la Commission européenne le 13 mars. Les députés ont toutefois insisté pour qu'elle inclue des règles sur les bagages à main et des solutions pour les passagers bloqués en cas de faillite d'une compagnie aérienne, lors de leur premier débat sur la proposition, mardi. Le vice-président de la Commission, Siim Kallas, a salué le travail préparatoire effectué par le PE en 2012.

Mathieu Grosch (PPE, BE) a déclaré que les règles révisées devraient apporter une clarté juridique attendue depuis longtemps et permettre de traiter plus rapidement les plaintes des passagers pour des questions telles qu'une indemnisation en cas de retard, l'obligation d'apporter une assistance et la définition de "circonstances extraordinaires". "Finalement, nous n'aurons plus besoin d'avocats pour faire entendre nos droits", a-t-il ajouté.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Droits des passagers aériens les députés européens veulent combler toutes les lacunes](#)